

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 30 septembre 1986

## DEUXIÈME SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

[Traduction]

Le Parlement, qui a été prorogé le vingt-huitième jour d'août 1986, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour élire un nouveau Président.

La séance est ouverte à 15 heures, le Président étant au fauteuil.

\* \* \*

### AVIS DE DÉMISSION DU PRÉSIDENT

**M. le Président:** A l'ordre. La Chambre ne s'étonnera pas si je commence par souhaiter un bon retour à M<sup>me</sup> Killens et à M. Rodriguez, en notre nom à tous.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Je tiens à vous informer que, le 5 septembre 1986, j'ai écrit au greffier de la Chambre pour lui signifier mon intention de démissionner de la présidence de la Chambre dès l'élection de mon successeur, le 1<sup>er</sup> octobre 1986. Comme la Chambre a été convoquée avant cette date, par proclamation, j'ai de nouveau écrit au greffier le 25 septembre 1986 pour que ma démission entre en vigueur le 30 septembre 1986. Je dépose la copie de ces deux lettres.

[Français]

Depuis près de deux ans j'ai eu le très grand privilège d'être Président de cette Chambre.

[Traduction]

Il s'agit de la plus haute instance du pays et la présidence de la Chambre est la plus haute fonction à laquelle un parlementaire puisse accéder. Vous devez donc comprendre combien je vous suis reconnaissant de m'avoir fait cet honneur au cours de ces deux dernières années.

[Français]

Tout comme mes prédécesseurs, je suis convaincu que rien d'autre au monde ne viendra surpasser cet insigne honneur.

[Traduction]

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude aux fonctionnaires de la Chambre, à tous nos employés et surtout au greffier. Le Président est peut-être le seul à savoir à quel point nous sommes bien servis.

[Français]

Nous nous apprêtons à vivre une étape historique de l'évolution de la Présidence.

[Traduction]

La Chambre a demandé au gouvernement de lui confier les pleins pouvoirs pour choisir son Président. Le gouvernement a donné son accord. Nous savons tous que ces pouvoirs nous confèrent également certaines obligations. Tout à l'heure, quelqu'un d'autre se tiendra à ma place. Cette personne obtiendra de ma part et, j'en suis sûr, de tous les parlementaires ici présents, tout l'appui et la compréhension dont le Président a besoin. J'adresse au nouveau Président mes félicitations et mes meilleurs vœux. Et je vous adresse à tous . . .

[Français]

. . . mes plus sincères remerciements.

[Traduction]

Merci beaucoup.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je désire informer la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général a autorisé la Chambre à se choisir un Président.

\* \* \*

[Traduction]

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'HONORABLE JOHN A. FRASER, DÉPUTÉ DE LA  
CIRCONSCRIPTION DE VANCOUVER-SUD

**M. le Président:** A l'ordre. Conformément à l'article 2 du Règlement, la Chambre va maintenant élire un Président. A l'ordre, s'il vous plaît. Il serait souhaitable qu'aujourd'hui les députés accordent toute leur attention à la présidence.

Conformément au Règlement, on a placé sur le bureau de chacun des députés une liste par ordre alphabétique des noms de tous les députés qui ont informé par écrit le greffier qu'ils ne voulaient pas se porter candidats à la présidence, ainsi que de tous les noms des députés qui ne sont pas éligibles à cette charge. Afin de faciliter les choses, on a aussi déposé sur le bureau de chacun des députés une liste des noms des députés éligibles. Ces listes peuvent aussi être consultées sur le bureau.